

DÉLIBÉRATION n° CA-15-03-2024-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 15 mars 2024

Procès-verbal du Conseil de gestion
de la Fondation Poitiers Université du 21 novembre 2023

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-194 à R. 719-205 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment les articles 33, 133 et 134 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1^{er} : Dispositif

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 21 novembre 2023 est approuvé, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 15 mars 2024
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 29/03/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

MEMBRES

Présents

Marc Bonassies
Xavier de Boysson
Véronique Diaz
Frédéric Dupuy
Johnny Rousseau
Flora Sfez

Excusés

Bastien Bernela
Majdi Khoudeir
Christian Garrez
Yves Trousselle
Cédric Lapiteau
Virginie Laval
Jérôme Petit

Ont donné procuration à

Bastien Bernela	Marc Bonassies
Yves Trousselle	Marc Bonassies
Cédric Lapiteau	Virginie Laval
Virginie Laval	Flora Sfez
Jérôme Petit	Marc Bonassies

MEMBRES DE DROIT

Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine*

MEMBRES INVITÉS

Présents

Thierry Ferreira – *Délégué général – Fondation*
Danielle Gadeau – *Assistante – Fondation*
David Martin – *Agent comptable de l'Université*
Caroline Picard – *Responsable mécénat et communication – Fondation*

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, souhaite la bienvenue aux membres présents, ainsi qu'aux participants en visio-conférence. Il excuse la Présidente de l'Université, Mme Virginie Laval, qui, prise par des contraintes professionnelles, ne peut siéger à ce Conseil de gestion. Elle sera représentée pour ce Conseil par Mme Flora Sfez, vice-présidente Finance de l'Université et trésorière à la Fondation.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président fait le compte des présents (6) et des procurations (5). Le quorum étant atteint, il passe à l'adoption du procès-verbal du Conseil de gestion précédent :

Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité

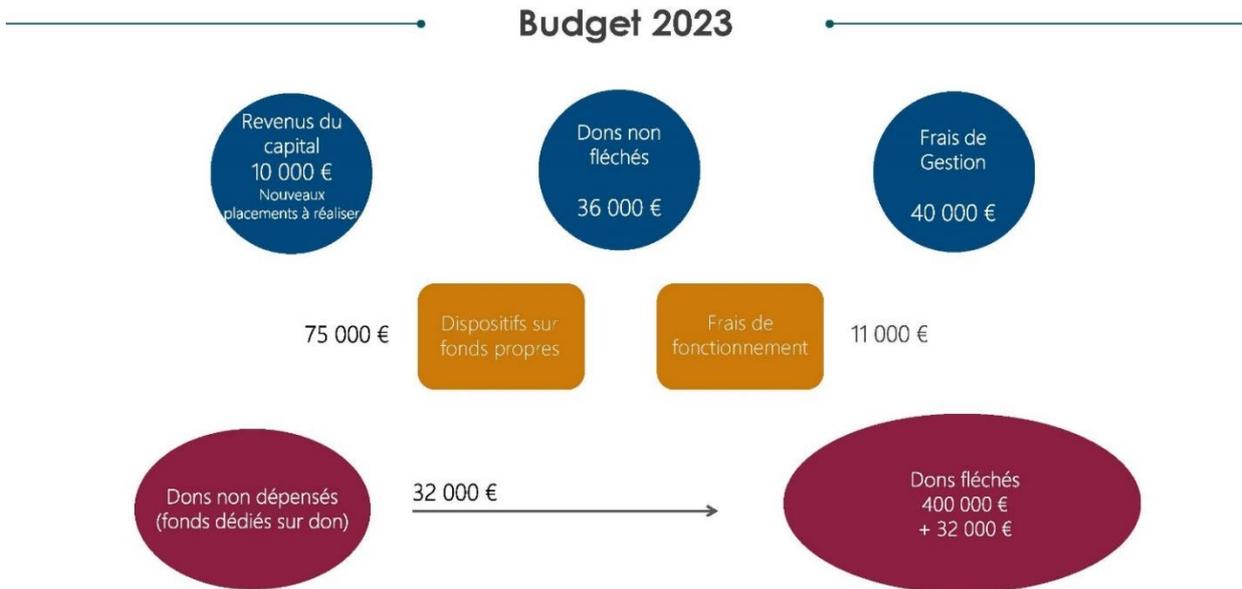
Puis, il annonce que ce conseil sera en partie dédié au **budget 2024** et cède la parole à M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation.

Le document de séance, projeté pendant ce Conseil, a été envoyé la veille par mail aux administrateurs.

1. PREVISIONNEL 2024

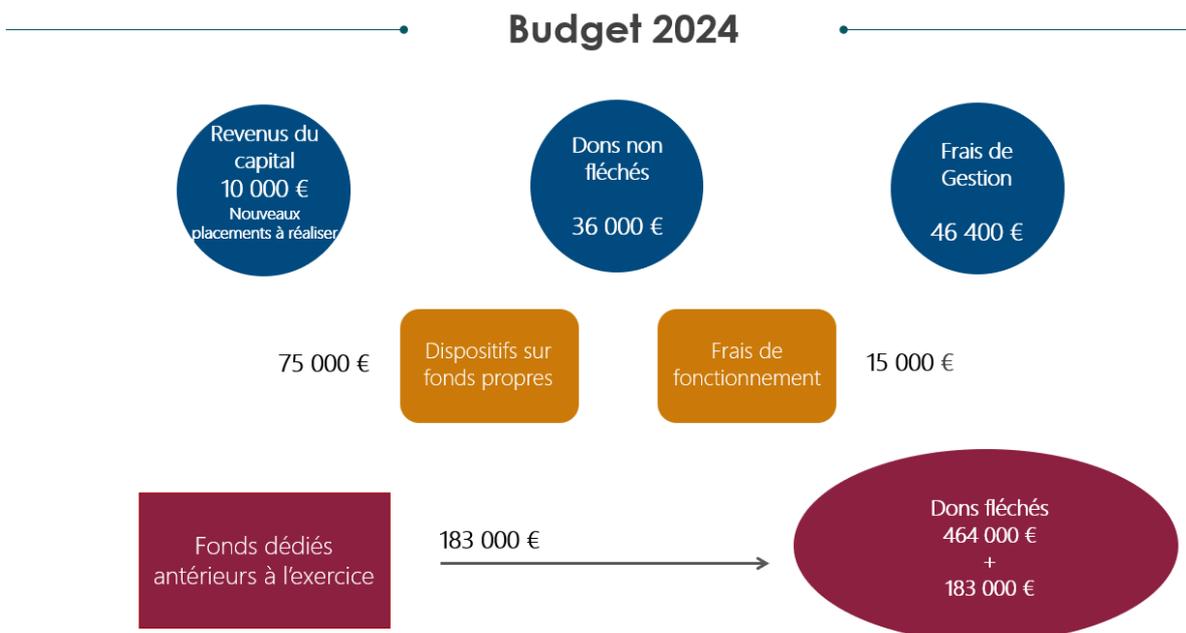
1.1- Budget 2024

Pour présenter le budget 2024, M. Thierry Ferreira a repris le modèle élaboré pour le budget 2023 :



Dans les grandes lignes, 400 000 euros de dons fléchés et 40 000 euros de frais de gestion avaient été prévus, ainsi que 36 000 euros de dons non fléchés. Le Délégué général rappelle que ces frais de gestion et les dons non fléchés permettent de soutenir des dispositifs sur fonds propres, comme les appels à projets, les coups de pouce recherche... Par ailleurs, l'année dernière, 32 000 euros de dons non dépensés avaient été remontés dans le but de financer deux projets. Il s'agissait de fonds dédiés sur des projets ayant évolué depuis la signature des conventions de mécénat, dont les enveloppes n'avaient pas été totalement consommées, et dont la réaffectation s'est opérée dans les mêmes domaines que ceux prévus initialement.

Après cette introduction, il présente le budget 2024 :



Pour 2024, une augmentation des produits est prévue par rapport à l'année passée. En effet, en 2023, la Fondation a effectivement collecté 520 000 euros de dons (dont 36 000 euros de dons non fléchés). Afin de tenir compte de ces résultats et en se projetant sur des résultats similaires en 2024, le budget prévisionnel est basé pour l'année 2024 sur 500 000 euros de dons totaux collectés (464 000 euros de dons fléchés et 36 000 euros de dons non-fléchés). 46 400 euros de frais de gestion (soit 10% des dons fléchés) et 36 000 euros de dons non fléchés permettront de financer les dispositifs sur fonds propres et les frais de fonctionnement. L'estimation pour les revenus du capital reste la même que celle prévue pour le budget 2023, soit 10 000 euros.

Sur proposition de M. Maryan Danede, nous avons fait apparaître les fonds dédiés antérieurs à l'exercice (183 000 euros). Ce sont des fonds versés dans le cadre de conventions fléchées datant de 2023 ou des années précédentes et dont le versement aux porteurs de projets est programmé en 2024.

M. Thierry Ferreira souhaite apporter une précision sur l'augmentation prévue quant aux frais de fonctionnement. Cette augmentation est liée à des projets dans lesquels la Fondation paie des prestations en direct car il n'y a pas de structures supports en début de projet, comme c'est le cas par exemple pour l'Agence du Don en Nature. A ce jour, les frais de fonctionnements « réels », c'est-à-dire les frais de réception, d'impressions ou de déplacements s'élèvent à 2 394 euros.

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	15 000	Dons	500 000
dont frais de fonctionnement	15 000	dont dons fléchés	464 000
Subventions et bourses	678 000	dont dons non-fléchés	36 000
dont projets fléchés	603 000	Frais de gestion sur dons (pour information)	46 400
dont dispositifs sur fonds propres	75 000	Revenus du capital	10 000
		Fonds dédiés antérieurs à l'exercice	183 000
TOTAL DES CHARGES	693 000	TOTAL DES PRODUITS	693 000

M. Maryan Danede intervient en tant que porte-parole de M. le Recteur Délégué à l'ESRI (Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation) du Rectorat Nouvelle Aquitaine. Il serait souhaitable de faire figurer dans le budget, en plus d'une présentation comptable, les mécénats hors numéraire (dons en nature et mécénat de compétences) et les moyens mis à disposition par l'Université, par exemple les charges de personnels.

Mme Flora Sfez demande si la mise à disposition d'un bâtiment ou des fluides pourrait rentrer également dans ce type de présentation.

M. Maryan Danede répond que ceci reste à la discrétion de l'Université, car c'est une question de faisabilité technique, l'évaluation des coûts environnés étant souvent complexe. Néanmoins, il serait intéressant de déterminer, dans le cadre de ce budget, tout ce qui relève des apports de l'Université qui participent au bon fonctionnement de la Fondation, et notamment les charges de personnels.

M. Marc Bonassies propose que pour ne pas « démultiplier les lignes », il pourrait être envisagé une annexe au prochain budget pour faire apparaître ces éléments.

M. David Martin, Agent comptable de l'Université, indique que ces éléments apparaissent en comptabilité générale dans le compte financier.

Le budget 2024 est validé par l'ensemble des membres présents.

Détails des dispositifs sur fonds propres pour 2024

Le Délégué général de la Fondation rappelle qu'il s'agit de dispositifs historiques et qu'ils sont financés grâce à des dons non fléchés et aux 10% de frais de gestion.

Dispositifs 2024	Enveloppes
Appel à projets pour la communauté universitaire	20 000 €
Coup de pouce recherche	10 000 €
Mobilité internationale des doctorants	15 000 €
Lutte contre la précarité :	
o Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	10 000 €
o Achat produits et matériels (dont ADN)	8 000 €
Accueil des étudiants réfugiés (projet ESPOIR)	7 000 €
Commissions mixtes	5 000 €

Le Conseil approuve les dispositifs sur fonds propres avec leur enveloppe respective.

Certains dispositifs financés par la Fondation impliquent que des versements soient effectués à destination de personnes physiques. Ces dispositifs sont répertoriés dans le Tableau ci-dessous.

Dispositifs concernés pour un reversement vers une personne physique	Enveloppes
Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	15 000 €
Bourses Vocation Numérique	20 000 €
Ma première entreprise	14 000 €
Appel à projet pour la communauté universitaire	20 000 €
Mobilité internationale des doctorants	15 000 €
Don en ligne	10 000 €
Prix du meilleur poster organisé dans le cadre de la "journée sport santé" de la Chaire Sport Bien-Etre	5 00 €
Chaire Biodiversité	5 000 €

M. Maryan Danede souhaite avoir des éclaircissements concernant l'enveloppe des 15 000 euros des aides exceptionnelles pour le reversement aux personnes physiques, alors qu'une enveloppe de 10 000 euros vient d'être votée sur ce même dispositif.

M. Thierry Ferreira lui précise que les 10 000 euros attribués aux aides exceptionnelles 2024 sont prélevés sur les fonds propres, mais qu'on se donne la possibilité de recevoir des dons ciblés grâce à du mécénat sur ce dispositif, ce qui s'est déjà produit ; c'est la raison de l'augmentation de l'enveloppe concernant les personnes physiques.

Le Conseil valide le reversement à des personnes physiques pour les dispositifs mentionnés ci-dessus.

1.2- Les projets en cours

M. Thierry Ferreira précise que nous sommes dans une phase de consolidation des dispositifs en cours. A titre informatif, environ 350 000 euros ont été reversés à des projets à ce jour depuis le début de l'année. La part la plus importante concerne le reversement aux chaires partenariales pour

46%, puis la recherche pour 21%, ensuite 19% pour la vie étudiante, 8% pour l'entrepreneuriat et l'innovation, 5% pour le patrimoine et 1% pour l'environnement.

Précarité alimentaire

La Fondation a répondu à un appel à projets national, dans le cadre du programme "Mieux manger pour tous », opéré par le Ministère des Solidarités et des Familles (pour un budget de 1 559 412 € en région Nouvelle Aquitaine) et a été retenue à hauteur de 60 000 € pour 2 ans.

Répondre à cet appel à projets a permis à la Fondation de redimensionner son dispositif autour de la « lutte contre la précarité alimentaire étudiante », pour viser une alimentation de meilleure qualité. Ce programme s'articule autour de 3 axes :

- **Fournir : Mieux manger pour tous les étudiants** (permettre aux acteurs associatifs locaux de développer leur offre de produits bio et locaux : soutien aux épiceries sociales et solidaires, distribution de paniers bio, dispositifs anti-gaspi)
- **Produire : L'étudiant consommateur et producteur** (développer des jardins étudiants)
- **Apprendre : L'étudiant acteur et autonome** (ateliers de cuisine et formations en permaculture)

M. Johnny Rousseau précise que les magasins Boulanger ont déjà lancé quelques ateliers de cuisine en magasin avec l'Ecole de la 2^{ème} chance à Châtelleraut. Des jeunes ont été invités à apprendre à cuisiner avec une approche anti-gaspillage. Il manifeste donc un intérêt à échanger avec la Fondation pour réfléchir à un partenariat sur le volet « Apprendre ».

Le Délégué général lui répond que suite à différents échanges avec des bénévoles des épiceries solidaires, certains légumes sont peu vendus, car les étudiants ne savent pas les cuisiner. Pour éviter le gaspillage, il est donc prévu de proposer à tous les étudiants des « ateliers cuisine », en partenariat avec le tissu associatif des sites d'implantation des épiceries sociales (Poitiers et Angoulême). Un partenariat avec Boulanger pourrait donc trouver toute sa place dans ce contexte.

M. Xavier de Boysson demande comment est organisée la communication auprès des étudiants. M. Thierry Ferreira répond que la Fondation se positionne comme une structure facilitatrice. Ce sont les associations qui communiquent directement auprès des étudiants, mais nous sommes toujours cités comme partenaires ou financeurs.

Pour continuer, M. Thierry Ferreira ajoute qu'être lauréat de cet Appel à projets nous permet de bénéficier d'un « label » validant la pertinence et la faisabilité du programme. De plus, cela permet de créer une dynamique entre les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire qui, jusqu'à présent, tendaient à travailler de façon segmentée et peu coordonnée. Cela permet également de créer un effet levier qui facilite la collecte de mécénat. Par exemple, la Fondation a répondu à un autre appel à projets sur le même thème, lancé par le Crédit Agricole Solidarité et Développement, et vient de recevoir une réponse positive.

M. Maryan Danede intervient car il a été mandaté par le Recteur au sujet de cette question de la lutte contre la précarité, qui est extrêmement importante surtout dans le contexte social actuel. Toutefois, le Rectorat souhaiterait signaler que l'objet même d'une fondation n'est pas d'apporter une aide alimentaire car il y a déjà des associations qui sont dédiées à cette problématique ainsi que des moyens de l'Etat qui sont mis en œuvre, en particulier le repas à 1 € à destination des étudiants.

Le Président de la Fondation répond qu'en travaillant sur ce type de projets, la Fondation est en ligne avec ses statuts originels. De plus, il précise que ces dispositifs complètent l'offre existante en proposant, par exemple, une aide pédagogique sur comment cuisiner les légumes, équilibrer ses repas, et éviter le gaspillage alimentaire.

Le Délégué général précise que cette action est en ligne avec la stratégie de l'Université, qui est d'accompagner la réussite plurielle des étudiants. En effet, ce sont des dispositifs qui sont ouverts

à tous les étudiants, avec une aide renforcée pour les étudiants précaires. Les actions menées ne rentrent pas en compétition avec les soutiens de l'Etat, mais viennent les compléter. La Fondation sert d'interface entre les associations pour les aider à mener des actions concertées, dans un souci de pérennisation des dispositifs. Elle permet également de sécuriser leurs financements et de leur donner ainsi une sérénité de fonctionnement, afin qu'elles puissent se concentrer pleinement sur leurs missions premières. En effet, les associations sur le terrain n'ont pas toujours le temps de chercher des financements complémentaires et de répondre à ce type d'appel à projets, qui nécessite certaines compétences qu'elles n'ont pas forcément en interne. Enfin, le travail de lien opéré par la Fondation apporte également une meilleure coordination entre le tissu associatif local et les services de l'Université. Nous pouvons prendre pour exemple les Jardin d'Episs, une parcelle maraîchère cultivée par une association étudiante, en partenariat étroit avec les personnels des espaces verts, et dont la production est distribuée dans le cadre des paniers Bios et de l'épicerie sociale.

Mme Flora Sfez conclut en disant que la Fondation ne se substitue pas aux dispositifs de l'Etat mais joue un rôle d'accompagnatrice et de facilitatrice.

Clinique numérique

Le partenariat autour de ce programme se poursuit avec la société Boulanger, qui, aujourd'hui encore, a offert une dizaine d'ordinateurs portables reconditionnés. Ce dispositif a été relayé par les services communication de l'Université et a fait l'objet d'une page campus le 16 novembre, dans le quotidien *La Nouvelle République*.

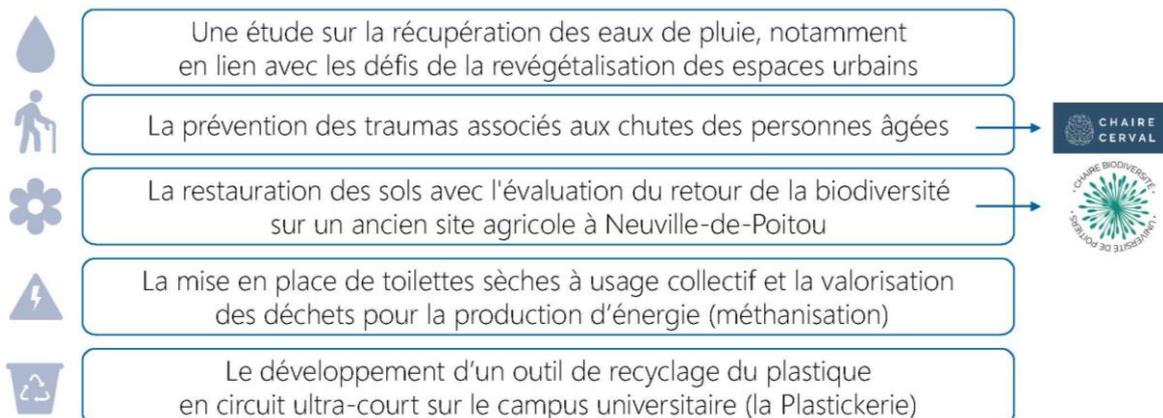
Un nouveau partenariat vient de se conclure avec les conseillers numériques de la Ville de Poitiers, afin de proposer des ateliers complémentaires sur les usages de l'informatique, à destination des étudiants.

IDEA

Le principe de ce programme est de proposer des projets concrets pluridisciplinaires, d'intérêt collectif et identifiés au sein de l'Université ou par ses partenaires, à des étudiants provenant de différents parcours de l'établissement. Cette année, 13 groupes d'étudiants issus de 7 formations sont impliqués, dont un groupe de l'alliance EC2U.

Le fonds de dotation FICUS a renouvelé son mécénat et en a doublé le montant. Le partenariat se poursuit avec Grand Poitiers et la FaBrick et un nouveau partenariat avec Ellyx est en cours de finalisation. Il s'agira de mécénat de compétences, pour aider à accompagner la structuration des projets.

- 5 projets (3 nouveaux et 2 projets initiés l'année dernière) :



Chaires partenariales

Une réunion a été organisée le 10 juillet avec l'ensemble des porteurs des 7 chaires. Leurs attentes auprès de la Fondation se concentrent autour de trois axes :

- une aide à la structuration des projets
- un accompagnement sur les évènements
- un soutien à la communication

Un exemple est donné autour de l'accompagnement que la Fondation a réalisé pour la Chaire CERVAL : identification de nouveaux partenaires (collectivités (Département de la Vienne), entreprises (ReSanté Vous), associations (Gérontopôle Nouvelle Aquitaine, Calyxis...), aide à la définition des axes de travail et à l'identification de cas d'usage (projet « Espace Vienne Autonomie »), création d'une plaquette et du site internet, soutien à l'organisation de la journée de lancement de cette Chaire le vendredi 1^{er} décembre.

Ma 1^{ère} entreprise

Deux nouveaux projets sont actuellement accompagnés par la Fondation dans le cadre de ce dispositif :

- **UniTrip** : développement d'une application de type Waze pour les personnes à mobilité réduite. La porteuse de ce projet va bénéficier de l'expertise de l'association HandiSup (expérience usager) et sera accompagnée par des étudiants en M1 « Développement logiciel » (élaboration d'une version initiale de l'algorithme).
- **NeedUp** : une nouvelle approche de l'intrapreneuriat pour les PME/PMI. La fondation accompagne le porteur afin qu'il puisse expérimenter sa solution avec une première société, et valider ainsi une démonstration concrète de l'efficacité de sa solution.

Un projet soutenu il y a un an, **Plan Health Faire**, dont l'objet est de proposer des formations professionnelles innovantes relatives au développement durable appliqué à la santé, va être déployé au niveau national : 6500 professionnels encadrants de la fonction publique hospitalière seront formés d'ici la fin de l'année 2024.

Mécénat en nature et compétences

L'expérimentation cette année avec l'Agence du Don en Natures est très positive : 1 686 euros ont été dépensés afin de fournir des produits à destination des épiceries sociales, dont la valeur marchande s'élève à 23 282 euros, soit un équivalent de 21 596 euros de dons en nature.

Le point bloquant à l'élargissement de ce dispositif est l'espace de stockage. En effet, il serait souhaitable d'avoir une zone tampon pour éviter de saturer les locaux des épiceries. L'Université a été saisie du dossier.

1.3- Divers

Le rapport d'activité 2022 a été distribué en juin. Le travail de Mme Caroline Picard est salué par les membres du Conseil de Gestion.

Modification des statuts

La parole est laissée à M. Maryan Danede. Ce dernier explique à l'assemblée que le Ministère est revenu sur une enquête menée auprès des Fondations des Universités, qui a mis en lumière certains points techniques faisant référence à d'anciennes normes comptables avant la mise en place de la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Il serait donc souhaitable de remettre à jour les

articles concernés soit les 6, 9, 11 et 12. Ceci n'est pas une obligation, et pour information le ministère devrait sortir prochainement un nouveau guide à ce sujet.

Don en ligne

Un don en ligne a été fait, mais non fléché. Les membres du Conseil sont donc sollicités afin de valider son affectation pour soutenir la précarité étudiante.

Référence	Montant du don	Fléchage du donateur	Affectation du Conseil de gestion
Don #236	50 €	Je laisse à la Fondation le soin d'affecter le don	La précarité étudiante

Les membres valident l'affectation de ce don.

M. David Martin, agent comptable de l'Université, précise qu'il n'est pas nécessaire de faire voter l'affectation des dons en ligne non ciblés, du fait du montant.

L'équipe de la Fondation peut décider de l'affectation des dons en ligne non ciblés, en cohérence avec ses axes et ses projets.

J'adopte un livre

Mme Caroline Picard a été invitée par l'association BiblioPat, réunissant des professionnels du patrimoine en bibliothèque, à participer à ses journées d'études 2023 portant sur « le patrimoine écrit des bibliothèques dans son microcosme », afin de faire un retour d'expérience de la Fondation concernant le dispositif « J'adopte un livre ».

Il est 15h30, la séance est levée.

Le prochain Conseil de gestion a été programmé après cette séance, en concertation avec l'agenda de la Présidente de l'Université, soit le :

12 mars 2024 à 14h.